

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 22 septembre 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	6
votants :	0
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 22 septembre 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 16 septembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne JEANDIDIER donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS - M. Gérard JOUANNET donne pouvoir à M. Mario JAEN - Mme Michelle LE FLOCH donne pouvoir à Mme Annie-Claude POIRAT - Mme Anne-Marie MICHENAUD donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK - M. Christian BAYLE donne pouvoir à Mme Isabelle LASSALLE - Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR
« CREANCES ETEINTES »

2015.123

Par courriers du 27 juillet et du 14 août 2015, le Comptable public a communiqué à la Ville de Cognac la liste des « créances éteintes ».

Ces créances portant sur plusieurs exercices concernent des taxes et des produits communaux dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs.

En effet, les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire (pour les sociétés), de surendettement ou de rétablissement personnel (pour les particuliers) ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées.

Les créances éteintes sont :

Références comptables	Objet de la créance	Motif de la créance éteinte	Montant
Divers titres de 2012 à 2015	Redevance spéciale déchets et taxes sur les enseignes commerciales	Clôture pour insuffisance d'actif	1 892,45 €

2015.123
nomenclature : 7.10

Divers titres de 2009 et 2010	Places neutralisées et autorisation de voirie	Clôture pour insuffisance d'actif	78,00 €
Divers titres de 2010 à 2012	Redevance spéciale déchets et taxe locale sur la publicité	Clôture pour insuffisance d'actif	9 024,37 €
Divers titres de 2006 à 2015	Restauration scolaire, cantine, garderie centre aéré	Surendettement	420,70 €
Divers titres de 2008 à 2009	Loyers	Clôture pour insuffisance d'actif	5 360,09 €
Divers titres de 2013 à 2015	Cantine, garderie centre aéré	Surendettement	156,24 €
Divers titres de 2012 à 2015	Cantine, garderie centre aéré	Surendettement	599,56 €
Divers titres de 2013 à 2015	Cantine, garderie centre aéré	Surendettement	227,54 €
Titre 7199 de 2007	Taxe communale sur les emplacements publicitaires	Clôture pour insuffisance d'actif	13,80 €
Titre 11629 de 2008	Redevance spéciale déchets	Clôture pour insuffisance d'actif	309,21 €
Divers titres de 2013 et 2014	Cantine, garderie centre aéré	Surendettement	192,48 €
Divers titres de 2011 à 2013	Loyers et TEOM	Surendettement	1 973,26 €
Divers titres de 2010 et 2011	Redevance spéciale déchets, Cantine, garderie centre aéré	Clôture pour insuffisance d'actif	1 714,78 €
Divers titres de 2006	Restauration scolaire, garderie et dépôt de matériaux à la déchetterie	Clôture pour insuffisance d'actif	559,00 €
Divers titres de 2009 et 2010	Restauration scolaire	Surendettement	174,68 €
		S/TOTAL :	22 696,16 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ACCEPTE la requête du Comptable public d'admettre en créances éteintes les produits listés, pour un **montant total de 22 696,16 €** répartis comme suit :

- redevance spéciale et déchetterie :	11 030,29 €
- loyers :	7 333,35 €
- redevance terrasse :	1 116,00 €
- restauration scolaire, garderies, crèche et ALSH : ..	2 335,80 €
- autres :	880,72 €

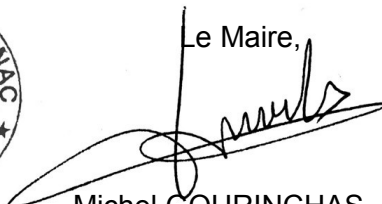
ces dépenses figureront sur le compte 65-6542-01 du budget municipal 2015 ;

REPREND le solde de la provision constituée à ce jour pour dépréciation de compte de tiers qui permettra de couvrir la charge résultant de ces créances éteintes.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS